

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les actionnaires du Crédit Immobilier et Hôtelier sont convoqués au siège social, 187 avenue Hassan II – Casablanca, en Assemblée Générale Ordinaire :

Le mercredi 20 mai 2026, à 15 Heures

à l'effet de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités de convocation ;
2. Compte rendu du rapport sur les conditions définitives de la réalisation de l'augmentation de capital ;
3. Lecture et examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
4. Lecture et examen du rapport des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
5. Lecture et examen du rapport spécial des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
6. Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
7. Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
8. Affectation du résultat ;
9. Jetons de présence ;
10. Approbation des conventions visées à l'article 56 de la loi n°17-95 relatives aux Sociétés Anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 ;
11. Démissions d'administrateurs ;
12. Fin de mandat d'un administrateur ;
13. Nomination d'administrateurs indépendants ;
14. Pouvoirs en vue des formalités légales.

Modalités de participation à l'Assemblée :

Les actionnaires titulaires d'actions nominatives ont le droit d'assister à cette Assemblée sur simple justification de leur identité dès lors qu'ils s'inscrivent sur le registre des actions nominatives de la Société depuis au moins cinq (5) jours avant la date de la réunion.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui souhaitent participer à cette Assemblée doivent être munis d'une pièce d'identité ainsi que d'un certificat attestant le dépôt d'au moins une (1) action auprès d'un établissement agréé cinq (5) jours au moins avant la date de l'Assemblée.

• Modalités de vote par procuration

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'Assemblée Générale en procédant à la signature d'un pouvoir dont le modèle est mis à leur disposition au

Secrétariat Général du Groupe CIH BANK au siège social de la banque. Ce modèle de pouvoir peut être également téléchargé sur le site internet du CIH BANK : <https://www.cihbank.ma/espacefinancier/note-informations>: **Formulaire de vote de l'Assemblée Générale Ordinaire.**

• Modalités de vote par correspondance

Les actionnaires peuvent voter au moyen du formulaire de vote qui est mis à la disposition des actionnaires au Secrétariat Général du Groupe CIH BANK. Ce formulaire de vote par correspondance peut être également téléchargé sur le site internet du CIH BANK : [www.cihbank.ma](https://www.cihbank.ma/espacefinancier/note-informations), rubrique <https://www.cihbank.ma/espacefinancier/note-informations> : **Formulaire de vote de l'Assemblée Générale Ordinaire.**

Les textes et projet de résolutions ainsi que l'ensemble des documents et informations visés aux articles 121 et 121 bis de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, sont mis à la disposition du public sur le site internet du CIH BANK : www.cihbank.ma.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par l'article 117 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée. Leurs demandes doivent être adressées sous pli recommandé, avec accusé de réception, au siège social, à l'adresse de contact donnée ci-dessous.

Les actionnaires seront accueillis au siège social du Crédit Immobilier et Hôtelier, 187, avenue Hassan II, le mercredi 20 mai 2026, à partir de 15 heures.

Il est à rappeler, à cet égard, que les états de synthèse au titre de l'exercice 2025 ont été publiés dans les journaux suivants dûment habilités à recevoir les annonces légales :

Finances News

Le Matin

L'Opinion

La Nouvelle Tribune

Données de contact :

- M. AMAL MOUHOUB

- Tel : 05 22 47 94 24

- Adresse : Siège Social du Crédit Immobilier et Hôtelier, 187 Avenue Hassan II.

PROJET DE RÉSOLUTIONS À PRÉSENTER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale réunie à titre Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires ratifie les modalités de la convocation faite par le Conseil d'Administration dans le fond et dans la forme et la considère valable dans tous ses effets. Elle en donne au Conseil décharge définitive.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Par application des dispositions légales, le Président présente à l'Assemblée Générale Ordinaire le rapport sur les conditions définitives de la réalisation de l'augmentation de capital en numéraire d'un montant maximum d'un Milliard Cinq cent Millions (1.500.000.000) de dirhams, prime d'émission comprise, telles que les modalités ont été fixées par le Conseil d'Administration du 16 juin 2025 et constatées par le Conseil d'Administration du 31 juillet 2025.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale réunie à titre Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 approuve lesdits rapports dans toutes leurs parties, ainsi que les comptes de l'exercice 2025, tels qu'ils ont été établis et présentés et faisant ressortir un résultat bénéficiaire de **918.695.707 Dirhams** pour les comptes sociaux.

L'Assemblée Générale réunie à titre Ordinaire donne en conséquence aux membres du Conseil d'Administration, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2025.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés, approuve, tels qu'ils sont présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025,

ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et desquels il résulte, pour le dit exercice, un bénéfice net Consolidé de **1.220.478.338 Dirhams**, dont un résultat Net Part du Groupe de **1.089.361.529 Dirhams**.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale réunie à titre Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne quitus aux Commissaires aux Comptes de l'accomplissement de leur mission.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale réunie à titre Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels :

- Constate que le bénéfice distribuable, compte tenu du report à nouveau créditeur de Dirhams, est de **2.133.658.902 Dirhams** ;
- Décide de fixer le montant du dividende à 14 Dirhams l'action ;
- Prend acte que le montant total à distribuer à titre de dividendes pour l'exercice 2025 s'élève à **498.478.736 Dirhams** ;
- Décide d'affecter le solde du bénéfice distribuable au report à nouveau, pour un montant de **1.635.180.166 Dirhams** ;
- Le dividende de **14 Dirhams** par action est payable à partir du **1^{er} juillet 2026**.

SEPTIÈME RÉOLUTION : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Récapitulatif de l'affectation des résultats - exercice clos 2025	Montants en Dirhams
Bénéfice de l'exercice	918 695 707
Déduction des pertes antérieures	-
Bénéfice de l'exercice après déduction des pertes	918 695 707
Réserve légale (-)	41 083 410
Report à nouveau bénéficiaire de l'exercice antérieur	1 256 046 604
Nouveau solde formant le bénéfice distribuable de l'exercice	2 133 658 902
Nombre d'actions	35 605 624
Dividende par action	14
Sommes distribuables à titre de dividendes aux actionnaires	498 478 736
Le solde non distribué affecté en totalité au compte report à nouveau	1 635 180 166

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale réunie à titre Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de ne pas allouer de jetons de présence au titre de l'exercice 2025.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale réunie à titre Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial sur les conventions susceptibles d'être visées par les articles 56 et suivants de la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions visées dans ledit rapport.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte de la démission de Madame **Houda CHAFIL** du Conseil d'Administration du CIH BANK. À ce titre, l'Assemblée Générale Ordinaire accorde un quitus complet et sans réserve à Madame **Houda CHAFIL** pour sa gestion durant toute la durée de son mandat.

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte de la démission de Monsieur **Khalid CHEDDADI** du Conseil d'Administration du CIH BANK. À ce titre, l'Assemblée Générale Ordinaire accorde un quitus complet et sans réserve à Monsieur **Khalid CHEDADI** pour sa gestion durant toute la durée de son mandat.

ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires prend acte de la fin de mandat d'administrateur de Monsieur **Karim CHIOUAR**. L'Assemblée Générale Ordinaire donne un quitus complet et sans réserve à Monsieur **Karim CHIOUAR** pour sa gestion durant toute la durée de son mandat.

DOUZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, et sur proposition du Conseil d'Administration décide de nommer pour une durée de six (6) ans, Monsieur **Hassan BOULAKNADAL**, administrateur indépendant au CIH BANK. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2030.

L'Assemblée Générale Ordinaire statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, et sur proposition du Conseil d'Administration décide de nommer pour une durée de six (6) ans, Madame **Assia BENHIDA**, administrateur indépendant au CIH BANK. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2030.

TREIZIÈME RÉOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.